

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 7 septembre 2022.

**Règlement d'emprunt 22-328: Règlement modifiant le règlement numéro 16-228 décrétant une dépense de 396 550 \$ et un emprunt de 396 550 \$ pour les travaux de drainage, de rechargement et la pose de traitement de surface double sur le 10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> rang de Colombourg afin de réduire le montant de la dépense et l'emprunt de 233 950 \$ pour les travaux de drainage de rechargement sur le 10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> rang de Colombourg.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la greffière-trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 12 septembre 2022



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe